

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00581 Numéro SIREN : 483 712 303 Nom ou dénomination : A.E. CONSEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002822

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102021	et clos le	30092022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				☒
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL A E CONSEIL		30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT PIZANCON 26300 CHATUZANGE LE GOUBET	
SIRET	4 8 3 7 1 2 3 0 3 0 0 0 2 1	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Expertise Comptable	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		21 805	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septidécies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-90)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AE CONSEIL 30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT PIZANCON 26300 CHATUZANGE LE GOUBET Tél: 04 75 72 09 43		Certifié conforme à l'original Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu
		14/11/2022	CHATUZANGE LE GOUBET
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	GERANT
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	CABINET FIDUCIAIRE EXPERT ET CONSEIL

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
	Montant global brut des distributions
	(1)
	(2)
	(3)
	(4)
	(5)
	(6)
	(7)
	(8)
	(9)
	(10)
	(11)
	(12)
	(13)
	(14)
	(15)
	(16)
	(17)
	(18)
	(19)
	(20)
	(21)
	(22)
	(23)
	(24)
	(25)
	(26)
	(27)
	(28)
	(29)
	(30)
	(31)
	(32)
	(33)
	(34)
	(35)
	(36)
	(37)
	(38)
	(39)
	(40)
	(41)
	(42)
	(43)
	(44)
	(45)
	(46)
	(47)
	(48)
	(49)
	(50)
	(51)
	(52)
	(53)
	(54)
	(55)
	(56)
	(57)
	(58)
	(59)
	(60)
	(61)
	(62)
	(63)
	(64)
	(65)
	(66)
	(67)
	(68)
	(69)
	(70)
	(71)
	(72)
	(73)
	(74)
	(75)
	(76)
	(77)
	(78)
	(79)
	(80)
	(81)
	(82)
	(83)
	(84)
	(85)
	(86)
	(87)
	(88)
	(89)
	(90)
	(91)
	(92)
	(93)
	(94)
	(95)
	(96)
	(97)
	(98)
	(99)
	(100)

I		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--	--

J DIVERS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

30/09/2022

G | RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Adresse de l'entreprise 30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT

26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET*

4 8 3 7 1 2 3 0 3 0 0 0 2 1

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

Comptes de régularisation

Cagid Oudun

		Exercice N clos le,		N-1	
		13 00 9 2 0 2 2		13 00 9 2 0 2 1	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *				
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires	1 637	994	644	934
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	72 736	43 529	29 207	25 486
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières*	2 669		2 669	2 669
	TOTAL (II)	77 043	44 523	32 520	29 089
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 210		2 210	4 194
	Clients et comptes rattachés (3)*	158 115	11 280	146 835	117 914
	Autres créances (3)	2 811		2 811	4 604
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Disponibilités	128 835		128 835	152 317
	Charges constatées d'avance (3)*	5 299		5 299	3 481
	TOTAL (III)	297 271	11 280	285 990	282 510
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif* (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	374 313	55 803	318 510	311 599
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Reverts : (1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				
	Classe de réserve de propriété *				
	Immobilisations :				
	Stocks :				
	(3) Part à plus d'un an :				
	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ *

			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 8 340 ...)		DA	8 340	8 340	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	834	834	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	176 219	167 221	
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	47 629	39 022	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	233 023	215 417	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
TOTAL (III)		DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 266	6 237	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	13	655	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	8 127	11 544	
	Dettes fiscales et sociales		DY	74 587	70 800	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
Compte régul.	Autres dettes		EA	1 494	6 947	
	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)		EC	85 487	96 182		
Ecart de conversion passif * (V)		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	318 510	311 599		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
			ID			
			IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	85 487	95 056	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Page 26

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SARL A E CONSEIL		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services*	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	376 431	355 788	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	376 431	355 788	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO		2 156	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	4 996	1 382	
	Autres produits (1) (11)			FQ	5	10	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	381 432	359 335
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	79 766	84 273	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	5 303	5 153	
	Salaires et traitements*			FY	167 211	161 998	
	Charges sociales (10)			FZ	52 902	48 349	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	6 105	5 437		
			GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	1 470	1 675		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD					
	Autres charges (12)	GE	10 720	5 024			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	323 476	311 908
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	57 956	47 427	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM				
	Différences positives de change		GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO				
	Total des produits financiers (V)	GP					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	30	113		
	Différences négatives de change		GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT				
	Total des charges financières (VI)	GU	30	113			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(30)	(113)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	57 925	47 314	

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ *

PRODUITS EXCEPTIONNELS		Exercice N		Exercice N-1	
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	10 296	8 292	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	381 432	359 335	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	333 803	320 314	

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
(2) Dont { produits de locations immobilières		HY			
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
(3) Dont { - Crédit bail mobilier *		HP			
{ - Crédit bail immobilier		HQ			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
(9) Dont transferts de charges		A1			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	10 707	5 016	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
Dont cotisations facultatives					
aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)					

Exercice N
Charges exceptionnelles Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

Exercice N
Charges antérieures Produits antérieurs

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2014.

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cesd Quadra

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant	
						Commutatives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 969	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	35 339	KW		KX	9 536	
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	29 601	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	64 940	LO		LP	9 536		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T			
	Autres participations	8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	2 669	1U		1V			
	TOTAL IV	1Q	2 669	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	70 579	0H		0J	9 536		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * en évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mise hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	1 332	LW	1 637	IX	1 637
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS	MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	NM		MN	44 875	MO	44 875
		Matériel de transport	IV	MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW	MS	1 740	MT	27 861	MU	27 861
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY	NG	1 740	NH	72 736	NI	72 736	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	0U		M7		0W		
	Autres participations	10	0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés	11	2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	12	2E		2F	2 669	2G	2 669	
	TOTAL IV	13	NJ		NK	2 669	2H	2 669	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	0K	3 072	0L	77 043	0M	77 043	

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	2 035	PF	291	PG
TOTAL I	RK	2 035	RM	291	1 332
					PH
					994
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	PM		PN	PO	PQ
Sur sol propre	PR		PS	PT	PU
Sur sol d'autrui	PV		PW	PX	PY
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PZ		QA	QB	QC
Installations techniques, matériel et outillage industriels	QD	18 509	QE	3 593	QF
Autres	QH		QI		QG
Inst. générales, agencements, aménagements divers	QJ		QK		22 102
immobilisations corporelles	QL	20 946	QM	2 222	QN
Matériel de transport	QP		QR		1 740
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QU		QV		QW
Emballages récupérables et divers	QX		QY		43 529
TOTAL II	QU	39 455	QV	5 815	1 740
					QX
					43 529
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	41 489	QP	6 105	3 072
					QR
					44 523

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilités amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. gales, agenc. et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant de l'exercice	NP + NQ + NR		Total général non venant de l'exercice (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant de l'exercice (NW - NY)	NZ

CADRE C**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES***

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Z9

Z8

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

Montant brut

A 1 an ou plus

A plus d'un an

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

UL

UM

UN

Prêts (1) (2)

UP

UR

US

Autres immobilisations financières

UT

UV

UW

2 669

2 669

Clients douteux ou litigieux

VA

14 714

0

14 714

Autres créances clients

UX

143 400

143 400

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constatée * UO

ZI

Personnel et comptes rattachés

UY

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

UZ

Etat et autres

Impôts sur les bénéfices

VM

collectivités

Taxe sur la valeur ajoutée

VB

2 313

2 313

publiques

Autres impôts, taxes et versements assimilés

VN

Divers

VP

Groupe et associés (2)

VC

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

VR

498

498

Charges constatées d'avance

VS

5 299

5 299

TOTAUX

VT

168 895

VU

151 512

VV

17 383

RENVIS

(1)

Montant

- Prêts accordés en cours d'exercice

des

- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VF

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

A 1 an ou plus

A plus d'1 an et 5 ans au plus

A plus de 5 ans

Emprunts obligataires convertibles (1)

7Y

Autres emprunts obligataires (1)

7Z

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

VG

140

140

à plus de 1 an à l'origine

VH

1 126

1 126

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

8A

Fournisseurs et comptes rattachés

8B

8 127

8 127

Personnel et comptes rattachés

8C

27 382

27 382

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

8D

15 669

15 669

Etat et

Impôts sur les bénéfices

8E

2 004

2 004

autres

Taxe sur la valeur ajoutée

VW

26 102

26 102

collectivités

Obligations cautionnées

VX

publiques

Autres impôts, taxes et assimilés

VQ

3 142

3 142

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

8J

Groupe et associés (2)

VI

301

301

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

8K

1 494

1 494

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

ZZ

Produits constatés d'avance

8L

TOTAUX

VY

85 487

VZ

85 487

RENVIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

VJ

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VK

4 931

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

VL

13

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 2

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	47 629
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 annexes D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	10 296
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %		I8	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WN	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU		
			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	WQ	2 000
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
TOTAL I					WR	59 925

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)

- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *

Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations

2A

)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement *

Mesures d'incitation à l'investissement sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)

K9

Entreprises nouvelles 44 septies

L2

Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)

K3

Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)

L5

Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)

PA

Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)

QV

Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

IF

Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)

XC

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)

PP

Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)

PB

Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)

PC

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)

Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)

X9

Crédime dérogée par le report en arrière du déficit

ZI

)

Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables

bénéfice (I moins II)

XI

59 925

déficit (II moins I)

ZL

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

59 925

WT

WS

WU

WV

WH

WP

WW

XB

I6

WZ

XA

ZX

ZY

XD

XF

XS

XG

Y2

XH

XJ

XL

XO

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

30/09/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEILNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice

ZT 24 182

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne W1

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : **SARL A E CONSEIL**

Néant ☐ *

ORIGINES		AFFECTATIONS		RÉSULTATS	
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	39 022		- Autres réserves	ZD
Prélèvements sur les réserves	OE		Dividendes		ZE
			Autres répartitions		ZF
			Report à nouveau		ZG
TOTAL I	OF	39 022	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH
			TOTAL II		39 022

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	1 725	3 109	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	37 058	33 176	
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	4 580	11 627	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES	ST	36 403	36 361	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	79 766	84 273	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	1 247	1 286	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS	YZ	4 056	3 867	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	5 303	5 153	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	YY	74 001	72 100	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	15 615	15 367	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021) *	OB	156 122		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL		
		Plus-values à 19 % JM	Imputations JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO		
		Plus-values à 19 % JP	Imputations JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1 5 boitiers legers	1 740		1 740		
2 office profession	1 332		1 332		
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦	⑧			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						⑩
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)						

(A)	(B)	(C)
	(ventilation par taux)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3			
	différente (art. 39 quaterdecies	N-4			
	1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEILNéant ☒ *

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12.8 % ☒
 Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
 exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☐ *
 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME
 (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☒ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
②		③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Page 40
DGFIP N° 2059-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2021		et clos le : 30/09/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	4
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	376 431
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	376 431
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	5
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	42 708
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	10 720
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	53 428
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	323 008
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	323 008
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	376 431	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/10/2021	GZ	30/09/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation financière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2 N° SIRET 4 8 3 7 1 2 3 0 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A E CONSEIL

ADRESSE (voie) 30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT PIZANCON

CODE POSTAL 26300 VILLE CHATUZANGE LE GOUBET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4 334
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4 006

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination CABINET FIDUCIAIRE EXPERT ET CONSEIL

N° SIREN (si société établie en France) 382042729 % de détention 51.97 Nb de parts ou actions 4 334

Adresse : N° 38 Voie RUE PAUL HENRI SPAAK

Code postal 26000 Commune VALENCE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique HUART Prénom(s) FABIENNE

Nom marital % de détention 24.02 Nb de parts ou actions 2 003

Naissance : Date 210667 N° Département 84 Commune ORANGE Pays FR

Adresse : N° 8 Voie CHEMIN DES MARNES

Code postal 26730 Commune HOSTUN Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique BESSAI Prénom(s) KARIM

Nom marital % de détention 24.02 Nb de parts ou actions 2 003

Naissance : Date 020965 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FR

Adresse : N° 8 Voie CHEMIN DES MARNES

Code postal 26730 Commune HOSTUN Pays FR

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
- * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 4 8 3 7 1 2 3 0 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A E CONSEIL

ADRESSE (voie) 30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT PIZANCON

CODE POSTAL 26300 VILLE CHATUZANGE LE GOUBET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 Charges constatées d'avance			5 299.24
30/09/2022 IN locam 4 tri 2022	301.43		
30/09/2022 IN rcp generali 2022/2023	1 891.72		
30/09/2022 IN prot juridique 22 317.89*3m/1	79.47		
30/09/2022 IN macif 771.73*6/12	385.86		
30/09/2022 IN conv col 1134*99j/365j	307.58		
30/09/2022 IN gerer le pers 379*99/365	102.80		
30/09/2022 IN resp paie 349*99/365	94.66		
30/09/2022 IN lef fiscal+ social 341.55*3/1	85.38		
30/09/2022 IN droit trav hcr 381*222j/365j	231.73		
30/09/2022 IN rf paye 281*9/12m	210.75		
30/09/2022 IN resp paie btp 355*267/365	259.68		
30/09/2022 IN rf 2023	484.00		
30/09/2022 IN ordre 1360*3/12	340.00		
30/09/2022 IN cotisation 2022 35*3/12	8.75		
30/09/2022 IN fingerprint 10/2022	216.75		
30/09/2022 IN locam 4 tri 2022	14.43		
30/09/2022 IN antivirus 126*3/12	31.50		
30/09/2022 IN rf 465*3m/12m	116.25		
30/09/2022 IN medecine 546*3/12m	136.50		
41810000 Clients - Factures à établir			2 054.20
30/09/2022 IN src juridique transfert siege	1 112.02		
30/09/2022 IN dc consulting transfert siege	942.18		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 Interets courus sur emprunts			1.67
30/09/2022 IN int+assu		1.67	
51860000 Intérêts courus à payer			138.70
30/09/2022 IN frais 43 tri 2022		104.96	
30/09/2022 IN frais 09/2022		33.74	
40810000 Fournisseurs			3 888.49
30/09/2022 IN Bdf		2 209.84	
30/09/2022 IN brunet 2 sem 925/2		555.00	
30/09/2022 IN reg rcp 374719*0.6489%-1744.7		686.78	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
30/09/2022 IN fnp cegid 002-00736841		119.95	
30/09/2022 IN print 88j/108j*265.66		259.75	
30/09/2022 IN eau 01/10/21-30/09/22		57.17	
42820000 Dettes provisionnées pour cong			18 397.94
30/09/2022 IN Dettes provisionnées pour con		18 397.94	
43820000 Charges sociales sur congés à			5 783.73
30/09/2022 IN Charges sociales sur congés à		5 783.73	
44860000 Autres charges à payer			2 823.00
30/09/2022 IN cfe annee 2022 1236*9/12		927.00	
30/09/2022 IN taxe fonciere 2107*9/12		1 896.00	

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

30/09/2022

[illegible]

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

30/09/2022

[illegible]

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Page 47

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

30/09/2022

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 318 509.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 376 430.59 Euros et dégageant un bénéfice de 47 629.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 969		
Installations générales agencements aménagements divers	35 339		9 536
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 601		
TOTAL	64 940		9 536
Prêts, autres immobilisations financières	2 669		
TOTAL	2 669		
TOTAL GENERAL	70 579		9 536

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 332	1 637	1 637
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers			44 875	44 875
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 740	27 861	27 861
TOTAL		1 740	72 736	72 736
Prêts, autres immobilisations financières			2 669	2 669
TOTAL			2 669	2 669
TOTAL GENERAL		3 072	77 043	77 043

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 035	291	1 332	994
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers	18 509	3 593		22 102
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 946	2 222	1 740	21 428
TOTAL	39 455	5 815	1 740	43 529
TOTAL GENERAL	41 489	6 105	3 072	44 523

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	291				
TOTAL					
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 593				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 222				
TOTAL	5 815				
TOTAL GENERAL	6 105				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	14 807	1 470	4 997		11 280
TOTAL	14 807	1 470	4 997		11 280
TOTAL GENERAL	14 807	1 470	4 997		11 280
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 470	4 996		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 669		2 669
Clients douteux ou litigieux	14 714	0	14 714
Autres créances clients	143 400	143 400	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 313	2 313	
Débiteurs divers	498	498	
Charges constatées d'avance	5 299	5 299	
TOTAL	168 895	151 512	17 383

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	140	140		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 126	1 126		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 127	8 127		
Personnel et comptes rattachés	27 382	27 382		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 669	15 669		
Impôts sur les bénéfices	2 004	2 004		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 102	26 102		
Autres impôts taxes et assimilés	3 142	3 142		
Groupe et associés	301	301		
Autres dettes	1 494	1 494		
TOTAL	85 487	85 487		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 931			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	13			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	1.0000	8 340			8 340

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installation générales agencem	Linéaire	5 à 10 ans
Materiel de bureau & Informati	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 054
Total	2 054

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Détail des produits à recevoir

	Montant
SRC & DC CONSULTING Chgt siege	
Total	2 054
	2 054

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	140
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 888
Dettes fiscales et sociales	27 005
Total	31 034

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Détail des charges à payer

	Montant
Interets courus sur emprunt	
EDF	2
Brunet	2 210
ASS RCP	555
Cegid	687
PRINT 07	120
Eau	260
Provision CP	57
Charges sur prov CP	18 398
CFE 2022	5 784
TF 2022	927
Frais bancaires	1 896
Total	138
	31 034

Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation		5 299
Total		5 299

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Locam	315		
Generali	1 892		
Protection Juridique	79		
Macif	386		
Conv Collect	307		
Documentation technique	1 585		
Cotisation Ordre EC	340		
Cotisation	9		
Fingerprint	217		
Medecine du Travail	137		
Antivirus	32		
Total	5 299		

Le 14/11/2022
CABINET FIDUCIAIRE EXPERT ET CONSEIL GERANT

AE CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8340 euros
Siège social : CHATUPARC 30 IMPASSE
JOSEPH CUGNOT
26 300 CHATUZANGE LE GOUBET
R.C.S. ROMANS 483712303

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 24 novembre 2022 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- Bénéfice de l'exercice : 47 629 euros

- A titre de dividendes aux associés : 40 032 euros

Soit 4.80 euros pour chacune des 8 340 parts composant le capital social. Ce dividende sera soumis à la tax flat pour 5 769 euros sur un montant de 19 229 euros, il sera mis en paiement avant le 31/12/2022.

- au poste autres réserves : 7 597 euros

Portant le montant des autres réserves à la somme de 183 816 euros.

Nous vous rappelons en outre :

Exercice 2021 :

- dividendes : 30 024 euros

- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 14 422 euros

Exercice 2020 :

- dividendes : 20 016 euros

- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 9 614 euros

Exercice 2019 :

- dividendes : 20 000 euros

- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 9 606 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

LE GERANT
